

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 440

18 février 2012

### SOMMAIRE

Airmon Lux 1 .....	21084	Do Kanto S.à r.l. ....	21111
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A. ....	21092	Dolphinus S.A. ....	21115
Beckman Luxembourg S.à r.l. ....	21099	Dressel Décoration S.à r.l. ....	21111
Blackstar Group Plc .....	21080	DSM Lux GmbH .....	21115
Blackstar Group SE .....	21080	DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. ....	21120
BSPEL (Lux) S.à r.l. ....	21102	EASA .....	21120
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	21107	E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions Tubulaires) .....	21119
Cifrinter .....	21120	Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l. ....	21115
Ciminter S.A. ....	21096	Electro Pinto S.à r.l. ....	21116
City Gate Luxembourg .....	21094	Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ....	21099
CTG Participations S.A. ....	21076	Fininvest Prima .....	21105
CTTL Services S.A. ....	21110	Futura Cargo Luxembourg S.à r.l. ....	21078
Culligan International S.à r.l. ....	21075	GELF Investments (Lux) S.à r.l. ....	21076
Culligan Investments S.à r.l. ....	21076	GELF Korbach (Lux) S.à r.l. ....	21097
Da Costa Almeida S.à r.l. ....	21076	IBEF S.A. ....	21078
Daran Corporation S.à r.l. ....	21102	Intefin S.A. ....	21112
DC Lux S.à r.l. ....	21110	International Fashion Trading S.A. ....	21119
Decrow Capital S.A. ....	21088	Monitor Capital Investors S.à r.l. ....	21077
Defi Invest S.A. ....	21077	Onda Blu S.A., SPF .....	21083
Designers Promotion S.A. ....	21077	ProLogis Belgium IV S.à r.l. ....	21105
Designers Promotion S.A. ....	21092	ProLogis Italy IX S.à r.l. ....	21090
Dialectical Way S.A. ....	21112	ProLogis ITALY XX S.à r.l. ....	21117
Dinder's S.A. ....	21098	ProLogis Italy XXVII, S.à r.l. ....	21074
Dinder's S.A. ....	21077	ProLogis Management II S.à r.l. ....	21098
DIT Luxembourg 1 S.à r.l. ....	21098	ProLogis Management S.à r.l. ....	21082
DIT Luxembourg 2 S.à r.l. ....	21098	Sonae Re, S.A. ....	21113
DIT Luxembourg 2 S.à r.l. ....	21105	WM Holding Sàrl .....	21119

**ProLogis Italy XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.830.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding II BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34258274,

by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XXIV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated July 1, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1264 of November 24, 2005 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by one thousand and two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding II BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

**Costs**

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding II BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34258274,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XXIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1264 du 24 novembre 2005 (la ("Société ")) et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding II BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55517. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006621/97.

(120006564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006282/9.

(120006694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006283/9.

(120006702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**CTG Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Die Aktionäre haben in einer außerordentlichen Hauptversammlung vom 06.01.2012 beschlossen,

1. Herrn Joachim SESSINGHAUS mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Verwaltungsmitglied der Gesellschaft abzurufen.

2. Herrn Christian HIELSCHER, geboren am 31.07.1978 in DINSLAKEN (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-66117 SAARBRÜCKEN, Wilhelm-Heinrich-Str. 11, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2015 stattfinden wird.

3. Herrn Alhard VON KETELHODT, geboren am 27.05.1961 in BOCHUM (Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Référence de publication: 2012006314/16.

(120006453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**GELF Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.053.

## EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, GELF European Holdings (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Mailys Egan

*Mandataire*

Référence de publication: 2012006429/20.

(120006624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Da Costa Almeida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4720 Pétange, 3, rue de la Chiers.

R.C.S. Luxembourg B 50.277.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DA COSTA ALMEIDA S.à r.l.

Référence de publication: 2012006322/10.

(120006214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

—  
EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance tenu en date du 27 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée, et est désormais:

- Matthijs BOGERS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Julien FRANCOIS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Monitor Capital Investors S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012006834/18.

(120006769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Dinder's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DINDER'S S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012006332/11.

(120006826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Defi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 52, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.313.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFI INVEST S.A.

Référence de publication: 2012006325/10.

(120006700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Designers Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006327/10.

(120006918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**IBEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 12 janvier 2012 à 14.00 heures au siège social*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 12 janvier 2012.

*Conseil d'administration*

L'assemblée décide d'accepter les démissions suivantes, avec effet au 12 janvier 2012:

- M. Edoardo TUBIA, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur;

- M. Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement avec effet au 12 janvier 2012, à savoir:

- Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Federico FRANZINA, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés viendra à échéance en 2012, lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société concernant l'exercice clos au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007705/27.

(120007969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**F.C.L., Futura Cargo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 166.045.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- «TRASPORTI ITAL-P.A.D. Srl», société de droit italien, ayant son siège social à I-65123 Pescara, Via Pierpaolo Pasolini 5, inscrite au Registre des Entreprises de Pescara sous le numéro REA PE-107824, numéro fiscal 01520040682, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Mauro ANGELUCCI, administrateur de sociétés, demeurant à I-65123 Pescara, Via Nazionale Adriatica Nord 99,

- Monsieur Gianni PITASSI, administrateur de sociétés, demeurant à I-65013 Città Sant'Angelo, Via Levante 5,

2.- Monsieur Fabrizio CAMPLONE, employé privé, né le 13 juillet 1972 à Pescara (Italie), demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Chèvremont,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de commissionnaire de transport, d'affrètement routier, maritime et aérien en régime national et international, la location de véhicules de transport, le négoce de véhicules de transport neufs ou d'occasion.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de "FUTURA CARGO LUXEMBOURG S.à r.l.", en abrégé «F.C.L.» société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Sanem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de six cents euros (EUR 600,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- «TRASPORTI ITAL-P.A.D. Srl», prénommée, quatre-vingt parts sociales . . . . .	80
2.- Monsieur Fabrizio CAMPLONE, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	<u>20</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille douze.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.



*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrizio CAMPLONE, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-4988 Sanem, 4d, rue de la Fontaine.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Angelucci, G. Pitassi, F. Camplone, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 59267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006409/103.

(120006471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Blackstar Group SE, Société Européenne,  
(anc. Blackstar Group Plc).**

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.318.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Deman Smit, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "BLACKSTAR GROUP SE", having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a power of attorney conferred on him by the board of directors of the said company in written resolutions of the directors passed as of December 23<sup>rd</sup>, 2011.

The certified copy of the written resolutions of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "BLACKSTAR GROUP SE", formerly Blackstar Group Plc, with registration number R.C.S. Luxembourg B 114.318, which transferred its principal establishment to Luxembourg with effect from January 27<sup>th</sup>, 2006, pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, who acted in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated February 1<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numbers 913 and 914 of May 10<sup>th</sup>, 2006 and which became a société européenne with effect from 22 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1926 on 23 August 2011.

2) The Statutes of the Company have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 June 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1926 on 23 August 2011.



3) In an annual general meeting held on 22 June 2011 before the undersigned notary the Board of Directors was authorised to redeem up to 11,215,696 ordinary shares of € 0.76 each ("Ordinary Shares") within a period expiring on 8 October 2012 or, if sooner, at the end of the Annual General Meeting of the Company to be held in 2012 except in relation to the purchase of Ordinary Shares the contract for which was concluded before such date and which will or may be executed wholly or partly after such date and that the Ordinary Shares bought back in terms of this resolution be cancelled at the relevant time and that any employee of Maitland Luxembourg S.A. or of M Partners be thereby appointed to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Statutes to reflect the changes resulting from the cancellation of any Ordinary Shares bought back in accordance with the terms of this resolution.

4) In accordance with this authorisation the Board of Directors of the company appointed Liberum Capital with effect from 20 December 2011 to purchase, on its behalf, up to 11,215,696 Ordinary Shares at a maximum price of 105 percent of the average market value of the Company's Ordinary Shares for the 5 business days immediately preceding the day on which such Ordinary Share is contracted to be purchased.

5) As of close of business on 29 December 2011, 3,200,000 Ordinary Shares, as reflected in the attached confirmation by Liberum Capital, which shall remain attached to this deed, had been purchased in accordance with the above authorisations. Accordingly, the share capital of the Company shall be reduced by the amount of € 2,432,000 and shall be divided into 71,621,193 Ordinary Shares.

6) As a consequence, statute 6.1 of the Statutes of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" 6.1. The Company has an issued capital of € 54,432,106.68 divided into 71,621,193 ordinary shares having a par value of € 0.76 each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty euro (€ 1,350.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg.)

A comparu:

Monsieur Deman Smit, employé privé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "BLACKSTAR GROUP SE", ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 23 décembre 2011.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Laquelle comparante, ès-qualité indiquée ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société "BLACKSTAR GROUP SE", anciennement Blackstar Group Plc, ayant le numéro d'enregistrement R.C.S. Luxembourg B 114.318, a transféré son principal établissement vers le Luxembourg avec effet au 27 janvier 2006, selon acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéros 913 et 914 du 10 mai 2006, et qui est devenue une société européenne avec effet à partir du 22 juin 2011 selon acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1926 du 23 août 2011.

2) Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1926 du 23 août 2011.

3) Lors d'une assemblée générale annuelle tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 22 juin 2011 le Conseil d'Administration a été autorisé à racheter en tout 11.215.696 actions ordinaires, de soixante-seize centimes d'euros chacune («Actions Ordinaires») endéans une période expirant le 8 octobre 2012 ou, si plus tôt, à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société devant être tenue en 2012 excepté en relation avec l'achat d'Actions Ordinaires dont le contrat a été conclu avant cette date et qui sera ou pourra être exécuté en totalité ou partiellement après cette date

et que les Actions Ordinaires rachetées suivant les conditions de la présente résolution soient annulées en temps voulu et que tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ou de M Partners est par les présentes mandaté pour comparaître pardevant un notaire luxembourgeois pour modifier les Statuts pour refléter les changements résultant de l'annulation des Actions Ordinaires rachetées suivant les dispositions de la présente résolution.

4) Suite à cette autorisation le Conseil d'Administration de la société a nommé Liberum Capital avec effet à partir du 20 décembre 2011 pour acheter en son nom jusqu'à 11.215.696 Actions Ordinaires à un prix maximum de 105 pour cent de la valeur moyenne du marché des Actions Ordinaires de la Société dans les 5 jours ouvrables précédent immédiatement le jour ou telle Action Ordinaire est contractée à être rachetée.

5) A partir de la fermeture des bureaux le 29 décembre 2011, 3.200.000 Actions Ordinaires comme reflété dans la confirmation par Liberum Capital ci-jointe, qui restera annexée au présent acte, a été acheté conformément aux autorisations ci-dessus. Par conséquent, le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de 2.432.000 euros et doit être divisé en 73.621.193 Actions Ordinaires.

6) Comme conséquence, l'article 6.1, des statuts de la Société est modifié et se lira désormais comme suit:

« **6.1.** La Société a un capital versé de € 54.432.106,68 euros divisé en 71.621.193 Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de € 0,76 chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société comme résultat du présent acte est évalué approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi cet acte a été fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire par prénom, nom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. LAC/2012/706. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signée): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006240/115.

(120006678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

#### **ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

*Extrait de la traduction des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 03 janvier 2012*

Il a été décidé que:

1. Mme Alison Maurine Hill (Adresse: Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, USA) a été nommé gérante de la Société avec effet au 03 janvier 2012.

2. La nouvelle gérante a été nommé pour une durée indéterminée.

3. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Peter Cassells

*Gérant*

Référence de publication: 2012006838/18.

(120006743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Onda Blu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.890.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme – société de gestion de patrimoine familiale établie à Luxembourg sous la dénomination de "ONDA BLU S.A., SPF", R.C.S Luxembourg Numéro B 160890 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1663 du 23 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.569.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) avec émission d'un million cinq cent soixante-neuf mille (1.569.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un million cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.569.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) avec émission d'un million cinq cent soixante-neuf mille (1.569.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société d'un montant total d'un million cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.569.000,-)

L'actionnaire est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 28 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 décembre 2011 par Statera Audit Sarl, réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

*Conclusion:*

“Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l’apport autre qu’en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 1.569.000 actions, ayant une valeur nominale d’EUR 1,00 chacune, à émettre en contrepartie. “ .

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l’article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) divisé en un million six cent mille (1.600.000) actions d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune».

Plus rien ne figurant à l’ordre du jour et personne ne demandant la parole, l’Assemblée s’est terminée à 19:15 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (3.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. LAC/2012/726. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006598/78.

(120006573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Airmon Lux 1, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.883.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Airmon Lux 1” a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121883 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated October 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 8 of January 8, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated November 6, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 145 on January 25, 2010.

The meeting is chaired by Ms. Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms. Julie Bourgeois, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 15, 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company are represented at the present general meeting and the shareholders represented declared that they have had due knowledge of agenda prior to the meeting, so that no convening notice were necessary, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company’s share capital by an amount of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) in order to raise it from its present amount of five hundred twenty-three thousand one hundred seventy Euro (EUR 523,170.00) to one million ninety-two thousand two hundred eight Euro (EUR 1,092,208.00) by creation and issuance of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight (569.038) new ordinary shares, all with a nominal value of one

Euro (EUR 1.00) each (hereinafter referred to as the New Shares and vested with the same rights and obligations as the currently issued ordinary shares).

2. Waiver of the preferred subscription right and approval of the subscription of the New Shares by Airmon Group Intermediary, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4578047, and full payment of the New Shares, by payment in kind in the total amount of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed towards the Company.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The Company has a share capital of one million ninety-two thousand two hundred eight Euro (EUR 1,092,208.00) represented by one million ninety-two thousand two hundred seven (1,092,207) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) in order to raise it from its present amount of five hundred twenty-three thousand one hundred seventy Euro (EUR 523,170.00) to one million ninety-two thousand two hundred eight Euro (EUR 1,092,208.00) by creation and issuance of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight (569,038.00) New Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

*Second resolution*

The existing shareholders declare to waive their preferred subscription right and the meeting resolves to approve the subscription by Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, and the full payment of the New Shares, in the amount of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) by payment in kind in the aggregate amount of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 15, 2011. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the five hundred sixty-nine thousand thirty-eight (569,038.00) New Shares having an aggregate nominal value of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) and to fully pay them up in kind in the total amount of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00) consisting in the conversion of the Receivable.

The total value of the contribution in kind is declared by Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, to be of five hundred sixty-nine thousand thirty-eight Euro (EUR 569,038.00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, which concludes as follows:

*Conclusion*

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

(signature).”

Prementioned report, being initialized *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- the above mentioned auditor's report dated December 16, 2011;

- a balance sheet of the Company, dated December 16, 2011;
- a contribution declaration of Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable;

#### *Effective implementation of the contribution*

Airmon Group Intermediary, LLC, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the conversion of such Receivable is effective as from December 16, 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Third resolution*

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The Company has a share capital of one million ninety-two thousand two hundred eight Euro (EUR 1,092,208.00) represented by one million ninety-two thousand two hundred seven (1,092,207.00) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Airmon Lux 1», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heinenhaff, L-1736, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121883 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 8 janvier 2007, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 6 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 145 le 25 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heinenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Julie Bourgeois, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heinenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 15 décembre 2011, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que les actionnaires représentés déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, de sorte qu'aucune convocation n'ait été nécessaire et l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-trois mille cent soixante-dix Euro (EUR 523.170,00) à un million quatre-vingt-douze mille deux cent huit Euro (EUR 1.092.208,00) par la création et l'émission de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit (569.038,00) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions et ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires actuellement émises).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription et approbation de la souscription des Nouvelles Actions par Airmon Group Intermediary, LLC, une limited liability company existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4578047, et la libération totale des Nouvelles Actions, par apport en nature d'un montant total de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, envers la Société.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à un million quatre-vingt-douze mille deux cent huit Euro (EUR 1.092.208,00) représenté par un million quatre-vingt-douze mille deux cent sept (1.092.207,00) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

IV. L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-trois mille cent soixante-dix Euro (EUR 523.170,00) à un million quatre-vingt-douze mille deux cent huit Euro (EUR 1.092.208,00) par la création et l'émission de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit (569.038) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires existants décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et l'assemblée décide d'approuver la souscription par Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, et le paiement de toutes les Nouvelles Actions, d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00), par apport en nature d'un montant total de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce, est intervenue Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, ici représentée par, Mme Ms. Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous acte sous-seing privé le 15 décembre 2011. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux cinq cent soixante-neuf mille trente-huit (569.038) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale totale de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00) et les libère intégralement par apport en nature pour un montant total de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00) consistant en la conversion de la Créance.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée par Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, être de cinq cent soixante-neuf mille trente-huit Euro (EUR 569.038,00), dont l'estimation acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui établi par Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec son siège social au 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de la Créance devant être apportée ne correspond pas au moins à la valeur du capital social émis.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

(signature)»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.



*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- le rapport du réviseur susmentionné en date du 16 décembre 2011;
- un bilan au 16 décembre 2011 de la Société;
- une déclaration d'apport de Airmon Group Intermediary, LLC, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

*Réalisation effective de l'apport*

Airmon Group Intermediary, LLC, précitée par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

*Troisième résolution*

Suivant les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art 6.** Le capital social de la Société s'élève à un million quatre-vingt-douze mille deux cent huit Euro (EUR 1.092.208,00) représenté par un million quatre-vingt-douze mille deux cent sept (1.092.207,00) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Bourgeois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012006199/233.

(120006323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Decrow Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.797.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DECROW CAPITAL S.A.», ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143797, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 23 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Florence GASET, ingénieur patrimonial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas VERNIER, ingénieur patrimonial, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 10 des statuts en vue d'adopter une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> juillet et se terminant le dernier jour de juin de l'année suivante.

- Disposition transitoire pour l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qui s'est terminée le 30 juin 2011.

- Modification de l'article 11 des statuts en vue d'adapter la date de l'assemblée générale annuelle à l'année sociale modifiée.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

L'assemblée générale des actionnaires constate en même temps, que l'année sociale en cours qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'est terminée le 30 juin 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le premier juillet et finit le trente juin l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de l'adapter à la modification de l'année sociale ci-avant intervenue, pour la tenir dorénavant le deuxième jeudi du mois de décembre à 15.00 heures.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de décembre à 15.00 heures. Si ce jour est un férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6 et le dernier alinéa de l'article 7 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 6. (Premier alinéa).** «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

**Art. 7. (Dernier alinéa).** «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. GASET, N. VERNIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15784. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012006324/80.

(120006598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**ProLogis Italy IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.825.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34251770,  
by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy IX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated June 6, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1263 of August 30, 2002 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units; -the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34251770,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy IX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1263 du 30 août 2002 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000.-) représenté par quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55514. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006617/96.

(120006566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Designers Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006328/10.

(120006954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Lara AHERNE, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of Banca delle Marche S.p.A, with registered office at Via L. Menicucci N°4/6, I – 60121 Ancona (Italy), by virtue of a proxy given on 20 December 2011, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1° Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, with registered office at 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 103 554, was incorporated in Grand Duchy of Luxembourg on 1 October 2004 by a deed of Maître Jaques Delvaux notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1278 of 14 December 2004.

2° The corporate capital of the Company is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000) divided in five thousand (5,000) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

3° Banca delle Marche S.p.A., prenamed, is the owner of all the shares of the Company.

4° Banca delle Marche S.p.A., prenamed, acting as sole shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° Banca delle Marche S.p.A., prenamed, hereby appoints itself as liquidator of the Company with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring in effect the purposes of this act.

6° Banca delle Marche S.p.A., in its capacity as liquidator of the Company, represented by Mr Massimo Bianconi, General Manager, declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities incurred in connection with the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

7° Banca delle Marche S.p.A., prenamed, renounces to appoint a commissaire vérificateur.

8° Banca delle Marche S.p.A., prenamed, declares that (i) it has taken over all remaining assets of the Company and (ii) it will assume any existing debts of the Company which would not already have been settled pursuant to point 6°.

9° Banca delle Marche S.p.A., prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

10° Discharge is given to the directors and independent auditor of the Company.

11° The books and documents of the Company will be maintained at the address of the registered office of the Company, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, for a period of five (5) years.

The person appearing, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations, and recognizes that the notary has drawn the attention of the appearing person to the consequences of the non-respect of the liquidation procedure foreseen by articles 141 and following of the law regarding commercial companies.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

### **Follows the French version**

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

#### **A COMPARU:**

Lara AHERNE, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Banca delle Marche S.p.A., avec siège social à Via L. Menicucci N°4/6, I – 60121 Ancona (Italy), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1° Que Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103 554, a été constituée par acte reçu par le notaire Me Jaques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 14 décembre 2004.

2° Que le capital social de la Société est fixé à cinq cents mille Euros (500.000 EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions de cent Euros (100 EUR) chacune.

3° Que Banca delle Marche S.p.A., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4° Que Banca delle Marche S.p.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° Que Banca delle Marche S.p.A., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société avec tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6° Que Banca delle Marche S.p.A., en sa qualité de liquidateur de la Société, représentée par M. Massimo Bianconi, Directeur Général, déclare que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les charges encourues en relation avec la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage à payer tout passif éventuel actuellement inconnu et non réglé de la société dissoute.

7° Que Banca delle Marche S.p.A., préqualifiée, renonce à nommer un commissaire vérificateur.

8° Que Banca delle Marche S.p.A., préqualifiée, déclare (i) qu'elle reprend tout l'actif restant de la Société et (ii) qu'elle assume toutes dettes existantes de la Société qui n'auraient pas encore été réglées conformément au point 6°.

9° Que Banca delle Marche S.p.A., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission d'actions sera annulé.

10° Que décharge est donnée aux administrateurs de la Société.

11° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

En conséquence, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé, et reconnaît que le notaire a rendu la comparante attentive aux conséquences du non-respect de la procédure de liquidation prévue aux articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. AHERNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006232/102.

(120006416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**City Gate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.540.

—  
CLOTURE DE LA LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

The company LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 59.589.

The appearing company are hereby represented by Mr. H.H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2011, which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- that the private limited liability company CITY GATE LUXEMBOURG, having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 107.540, has been incorporated by deed of the notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on the 22<sup>nd</sup> of April 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 887 of September 2005.

- that the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each, all attributed to the company LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A..

The company has been put into liquidation by deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 15<sup>th</sup> of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1220 of June 7, 2011.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on the 29<sup>th</sup> of December 2011, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as audit-controller the company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 37, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

A copy of the said report of the liquidator established on the 29<sup>th</sup> of December 2011, after having been signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, acting in its capacity as sole shareholder, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the person attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The sole shareholder gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

*Third resolution*

The closing of the liquidation is pronounced.

*Fourth resolution*

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

*Fifth resolution*

It is decided that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to the



shareholders and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

La société LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.589.

La société comparante ici représentée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée CITY GATE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.540, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 887 du 13 septembre 2005;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A..

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220 du 7 juin 2011.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 29 décembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 29 décembre 2011, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

#### *Quatrième résolution*

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associée unique.

*Cinquième résolution*

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/38. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006301/121.

(120006481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Ciminter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 163.136.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur François Mayet, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme CIMINTER S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.136,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise en date du 6 décembre 2011.

Une copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2561 du 21 octobre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de quarante-deux millions trois cent mille euros (EUR 42.300.000) représenté par quarante-deux mille trois cents (42.300) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

L'article 5, alinéas 3 et 4 des statuts de la Société stipulent que

«Le capital social pourra être porté de son montant actuel à quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante (79.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.»

En date du 16 décembre 2011, le conseil d'administration de la Société a reconnu avoir reçu et a accepté la souscription par Ciments Français, une société anonyme de droit français ayant son siège social à F-92800 Puteaux, 5, Place de la Pyramide, Tour Ariane - Quartier Villon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 599.800.885, de onze mille cinq cents (11.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune pour un montant total en espèces de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000).

La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription qui restera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000), intégralement affectés au capital social de la Société.

Le montant total de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de cinquante-trois millions huit cent mille euros (EUR 53.800.000) représenté par cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MAYET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC / 2011 / 56934. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2012006300/64.

(120006674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

### **GELF Korbach (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.357.

#### EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Mailys Egan

*Mandataire*

Référence de publication: 2012006430/20.

(120006623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Dinder's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.480.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 septembre 2011*

1. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 24 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11.1.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DINDER'S S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012006331/16.

(120006822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**ProLogis Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

*Extrait de la traduction des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 03 janvier 2012*

Il a été décidé que:

1. Mme Alison Maurine Hill (Adresse: Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, USA ) a été nommé gérante de la Société avec effet au 03 janvier 2012.
2. La nouvelle gérante a été nommé pour une durée indéterminée.
3. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2012006839/18.

(120006740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.502.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012006333/10.

(120006200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**DIT Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.332.308,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.489.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2011:*

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 18 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

*Pour le conseil de gérance*

Signatures

Référence de publication: 2012006334/16.

(120006441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ("la Société")*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 01 janvier 2012 qu'a été acceptée:

- la démission de Monsieur Roel Schrijen en tant que gérant de la Société avec effet à partir de ce jour;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012006348/15.

(120006967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Beckman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 92.166.803,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.518.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Beckman Coulter Holdings GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Bethmannstrasse 50-54, 60311 Frankfurt am Main, Germany and registered with the Trade Register of Frankfurt am Main under number HRB 39160,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 2<sup>nd</sup>, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Beckman Luxembourg S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164518, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 27, 2011, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00), represented by twelve thousand five hundred (12.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of ninety-two million one hundred fifty-four thousand three hundred and three Euros (EUR 92.154.303,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) to ninety-two million one hundred sixty-six thousand eight hundred and three Euros (EUR 92.166.803,00) by creation and issuance of (i) one hundred thousand (100.000) new common shares and (ii) ninety-two million fiftyfour thousand three hundred and three (92.054.303) new preferred shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of ninety-two million one hundred fifty-four thousand three hundred and

three Euros (EUR 92.154.303,00), by contribution in kind in the same amount, consisting in the contribution by the Sole Shareholder of the thirteen million eight hundred sixty-five thousand one hundred thirty-eight (13.865.138) shares, having a nominal value of four Euros (EUR 4,00) each and representing the entire share capital of Beckman Coulter France SAS, a company limited by shares (société par actions simplifiées) established and existing under the laws of France, having its registered office at ZA Paris Nord II, 33-66, rue des Vanesses, Bâtiment F Ilot E, 93420 Villepinte, France and registered with the Bobigny Trade and Companies Register under number 632 043 071 (the BCF Shares).

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 2<sup>nd</sup>, 2011, of the Sole Shareholder, prenamed;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the BCF Shares;
- a declaration from the managers of the Company.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the BCF Shares to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the BCF Shares to be contributed or part of it be transferred to it;
- the BCF Shares to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at ninety-two million one hundred sixty-six thousand eight hundred and three Euros (EUR 92.166.803,00) represented by (i) one hundred twelve thousand five hundred (112.500) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) ninety-two million fifty-four thousand three hundred and three (92.054.303) preferred shares (the Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares referred to as the Shares or individually to the Share), all having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Beckman Coulter Holdings GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Bethmannstrasse 50-54, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Frankfurt Main sous le numéro HRB 39160,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Beckman Luxembourg S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164518, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant du 27 octobre



2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-douze millions cent cinquante-quatre mille trois cent trois Euro (EUR 92.154.303,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à quatre-vingt-douze millions cent soixante six mille huit cent trois Euro (EUR 92.166.803,00) par la création et l'émission de (i) cent mille (100.000) nouvelles parts ordinaires et (ii) quatre-vingt-douze millions cinquante-quatre mille trois cent trois (92.054.303) nouvelles parts préférentielles (les Nouvelles Parts Sociales), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de quatre-vingt-douze millions cent cinquante-quatre mille trois cent trois Euro (EUR 92.154.303,00), par un apport en nature d'un même montant, consistant en l'apport par l'Associé Unique de treize millions huit cent soixante-cinq mille trois cent huit (13.865.138) actions, d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,00) chacune et représentant l'entière du capital social de Beckman Coulter France SAS, une société par actions simplifiées établie et existant selon le droit Français, ayant son siège social à ZA Paris Nord II, 33-66, rue des Vanesses, Bâtiment F Ilot E, 93420 Villepinte, France et immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny sous le numéro 632 043 071 (les Actions BCF).

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 2 décembre 2011 de l'Associé Unique, prénommé;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Actions BCF;
- une déclaration des gérants de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire des Actions BCF apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les Actions BCF apportées, ou une partie desdites, lui soit transférées;
- les Actions BCF apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze millions cent cinquante-quatre mille trois cent trois Euro (EUR 92.154.303,00) représenté par (i) cent douze mille cinq cents (112.500) parts ordinaires (les Parts Ordinaires) et (ii) quatre-vingt-douze millions cinquante-quatre mille trois cent trois (92.054.303) parts préférentielles (les Parts Préférentielles, et ensemble avec les Parts Ordinaires les Parts Sociales ou individuellement une Part Sociale), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012006235/143.

(120006462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Daran Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 103.358.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée DARAN CORPORATION SARL (RCS B 103358), dont le siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Carré Bonn, rue de la Poste a été dénoncé en date du 21 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 27 janvier 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012006817/19.

(120006727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 842.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

J.P. Morgan Private Equity Limited, a closed-end company incorporated in Guernsey, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, Guernsey GY1 3NF, and registered with the records of the Island of Guernsey under number 43107,

here represented by Ms. Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on December 22, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "BSPEL (Lux) S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123777, established pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of January 3, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 457 of March 27, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, of January 23, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 766 of May 3, 2007.

II. The Company's share capital is set at seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 762.500,00) represented by thirty thousand five hundred (30.500) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-nine thousand five hundred Euro (EUR 79.500,00) to raise it from its present amount of seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 762.500,00) to eight hundred forty-two thousand Euro (EUR 842.000,00), by creation and issuance of three thousand one hundred eighty (3.180) new shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

*Subscription - Payment*

J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, for an aggregate amount of seventy-nine thousand five hundred Euro

(EUR 79.500,00), by contribution in kind in the total amount of seventy-nine thousand five hundred Euro (EUR 79.500,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 22, 2011 of the Company certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contribution in kind*

J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has subsequently not been transferred and no legal or natural person other than J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

*Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated December 22, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at eight hundred forty-two thousand Euro (EUR 842.000,00), represented by thirty-three thousand six hundred eighty (33.680) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

J.P. Morgan Private Equity Limited, une société d'investissement à capital fixe ("closed-end company"), constituée à Guernesey, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, Guernsey GY1 3NF Guernesey, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de l'île de Guernesey sous le numéro 43107,

ici représentée par Mlle Euryale Didillon employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «BSPÉL (Lux) S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123777, constituée suivant acte reçu par le Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 27 mars 2007, et dont les statuts ont été

modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, prénommé, du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 3 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 762.500,00), représenté par trente mille cinq cents (30.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-neuf mille cinq cents Euro (EUR 79.500,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 762.500,00) à huit cent quarante-deux mille Euro (EUR 842.000,00), par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt (3.180) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Souscription - Libération*

J.P. Morgan Private Equity Limited, susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, pour un montant total de soixante-dix-neuf mille cinq cents Euro (EUR 79.500,00), par apport en nature d'un montant total de soixante-dix-neuf mille cinq cents Euro (EUR 79.500,00), consistant en la conversion de la créance d'un même montant détenue par J.P. Morgan Private Equity Limited, susnommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 22 décembre 2011 de la Société certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de J.P. Morgan Private Equity Limited, susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

#### *Réalisation effective de l'apport en nature*

J.P. Morgan Private Equity Limited, susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que J.P. Morgan Private Equity Limited, susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 22 décembre 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent quarante-deux mille cinq cents Euro (EUR 842.000,00), représenté par trente-trois mille six cent quatre-vingt (33.680) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18077. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006258/142.

(120006372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Fininvest Prima, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.538.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012006394/12.

(120006607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**DIT Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.489.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012006335/10.

(120006447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**ProLogis Belgium IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.911.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696, by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Belgium IV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 30, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 165 of March 3, 2001 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1.000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Belgium IV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 30 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 3 mars 2001 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

21107

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55522. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006613/98.

(120006645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

—  
In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December,  
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.918, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 463. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 15 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 September 2011 number 2022.

The general meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Carla Louro, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand seven hundred British Pounds (GBP 12,700) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand eight hundred British Pounds (GBP 12,800) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:



*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand seven hundred British Pounds (GBP 12,700) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand eight hundred British Pounds (GBP 12,800) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

*Subscription and payment*

The newly issued share of the Company is subscribed by the sole shareholder CME Group Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office in Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Internal Revenue Service under tax identification number 36-4459170,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Chicago, on 12 December 2011, which will remain attached hereto,

for a total amount of nine hundred seventy-five thousand British Pounds (GBP 975,000) which are allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining i.e. nine hundred seventy-four thousand nine hundred British Pounds (GBP 974,900) are allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share is fully paid up in cash, so that the amount of nine hundred seventy-five thousand British Pounds (GBP 975,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand eight hundred British Pounds (GBP 12,800) represented by one hundred twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each.“

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quinze décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 3 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1<sup>er</sup> septembre 2011, numéro 2022.

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carla Louro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:



1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cents Livres Sterlings (GBP 12.700) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille huit cents Livres Sterlings (GBP 12.800) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

3) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cents Livres Sterlings (GBP 12.700) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille huit cents Livres Sterlings (GBP 12.800) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

#### *Souscription et libération*

La part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par l'associée unique CME Group Inc., une société existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Internal Revenue Service sous le numéro d'identification 36-4459170,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Chicago, en date du 12 décembre 2011, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total de neuf cent soixante-quinze mille Livres Sterlings (GBP 975.000) qui sont affectés comme suit:

- cent Livres Sterlings (GBP 100) au capital social de la Société; et
- le solde, soit neuf cent soixante-quatorze mille neuf cents Livres Sterlings (GBP 974.900) au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de neuf cent soixante-quinze mille Livres Sterlings (GBP 975.000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille huit cents Livres Sterlings (GBP 12.800) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.».

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, C. LOURO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56931. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006272/154.

(120006380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**DC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.907.

—  
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique à Luxembourg le 14 décembre 2011.

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

\* Mr. Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

En qualité de gérant, avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire:

\* Madame Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

Avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DC LUX S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012007574/22.

(120008137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

**CTTL Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 64.262.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze.

le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS, en abrégé C.T.T.L., avec siège social à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.262,

représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme CTTL Services S.A., avec siège social à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.262, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 527 du 20 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 981 du 9 novembre 2001;

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille cinq cents Euros (€ 31.500,-), représenté par douze mille six cents (12.600) actions d'une valeur nominale de deux Euros cinquante Cents (€ 2,50) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société CTTL Services S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société CTTL Services S.A.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société CTTL Services S.A. a été réglé et la société anonyme CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2012. Relation: ECH/2012/12. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006316/57.

(120006352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Do Kanto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 139, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 86.239.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DO KANTO S.à r.l.

Référence de publication: 2012006336/10.

(120006213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Dressel Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4818 Rodange, 23, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 89.839.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRESSEL DECORATION S.à r.l.

Référence de publication: 2012006339/10.

(120006943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Intefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.314.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 12 janvier 2012 à 09.00 heures au siège social*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 12 janvier 2012.

*Conseil d'administration*

L'assemblée décide d'accepter les démissions suivantes, avec effet au 12 janvier 2012:

- M. Edoardo TUBIA, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur;

- M. Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement avec effet au 12 janvier 2012, à savoir:

- Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Federico FRANZINA, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés viendra à échéance en 2012, lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société concernant l'exercice clos au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007717/27.

(120007973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**Dialectical Way S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.674.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société PENROSE INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social au 60, Market Square, Belize City, Belize, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Belize City, le 17 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "DIALECTICAL WAY S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 103674, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1325 du 29 décembre 2004;

- la société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "DIALECTICAL WAY S.A.";

- par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "DIALECTICAL WAY S.A." avec effet immédiat;

- la comparante se désigne liquidateur de la Société et déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante prend connaissance et approuve le bilan de clôture en date de ce jour;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par CVF Lux SARL désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "DIALECTICAL WAY S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. LAC/2012/724. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006330/53.

(120006679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Sonae Re, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.263.

In the year two thousand eleven, on the six day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SONAE RE S.A." a public liability company having its registered office in L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg on December 16<sup>th</sup> 1999, published in the Recueil du Memorial C, Number 142 of February 14<sup>th</sup> 2000,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 73263.

The meeting was opened at 4 p.m. and was presided by Mrs Anne LAUER, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected Mr Willem AARDOOM, company director, residing professionally in Luxembourg as scrutineer

The bureau of the meeting having thus be constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Article 14, first sentence, of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Shareholders' Meeting shall be held at the Registered Office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of February at 11.00 a.m.»

2. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution which was adopted by unanimous vote.

*Sole resolution*

The General Meeting resolves to amend article 14, first sentence as follows:

«The Shareholders' Meeting shall be held at the Registered Office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of February at 11.00 a.m.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4:15 p.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 750,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le six décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SONAE RE S.A." ayant son siège social à -2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23, Avenue Monterey

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 142 du 14 février 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73263.

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit Monsieur Willem AARDOOM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14, première phrase, des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de février à 11.00 heures.»

2. Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III: Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV: Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14, première phrase comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de février à 11.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.15 heures.



Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 750,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER, V. PIERRU, W. AARDOOM, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54355. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006728/95.

(120006417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**DSM Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 127, route de Beiler.

R.C.S. Luxembourg B 96.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006340/10.

(120006838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.821.722,08.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012006344/13.

(120006153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Dolphinus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.684.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "DOLPHINUS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 165.684, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2011;

le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "DOLPHINUS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000.- (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000.000.- (cinq cents millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 228.008.170,50 (deux cent vingt-huit millions huit mille cent soixante-dix Euros et cinquante Cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille Euros) à EUR 228.058.170,50 (deux cent vingt-huit millions cinquante-huit mille cent soixante-dix Euros et cinquante Cents), par la création et l'émission de 22.800.817 (vingt-deux millions huit cent mille huit cent dix-sept) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 183.450 (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante) actions de Classe D de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 105.080.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit du Gibraltar FIDCORP LIMITED, dont le siège social est établi à Gibraltar, 6 Watergardens, Suite 24.

V.- Que les 22.800.817 (vingt-deux millions huit cent mille huit cent dix-sept) actions nouvelles ont été souscrites par la société "FIDCORP LIMITED", prédésignée, et libérées intégralement, par apport en nature de 183.450 (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante) actions de Classe D de la société luxembourgeoise "HARMONIS S.A.", prénommée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 29 décembre 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDEWA AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 228.008.170,50 ne correspond pas au moins aux 22.800.817 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 228.058.170,50.- (deux cent vingt-huit millions cinquante-huit mille cent soixante-dix Euros et Cinquante Cents), divisé en 22.805.817 (vingt-deux millions huit cent cinq mille huit cent dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): I. Thill.*

Référence de publication: 2012006337/65.

(120006425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

#### **Electro Pinto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 27, rue um Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006345/10.

(120006853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**ProLogis ITALY XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.608.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding II BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34258274,

by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 2, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 176 of February 25, 2005 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by one thousand and two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding II BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 November 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding II BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34258274,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 25 février 2005 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding II BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 25 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55520. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006622/97.

(120006646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions Tubulaires), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Rédange.

R.C.S. Luxembourg B 91.620.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 décembre 2011*

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Patrick Atten en tant que gérant administratif.

Pour extrait sincère conforme

Référence de publication: 2012006341/11.

(120006259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**International Fashion Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 12 janvier 2012 à 11.00 heures au siège social*

*Conseil d'administration*

L'assemblée décide d'accepter les démissions suivantes, avec effet au 12 janvier 2012:

- M. Edoardo TUBIA, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur;

- M. Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur;

- M. Luigi MARAMOTTI, demeurant au 8, Via Pareto, I-42020 Albinea-Reggio Emilia, Italie, démissionne de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'administration.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs en leur remplacement avec effet au 12 janvier 2012, à savoir:

- Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Federico FRANZINA, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Guido RAMI, né le 29 octobre 1945 à Bologna, Italie, demeurant au Viale Provinciale 165, I-40056 Cre-spellano (BO), Italie, administrateur.

Les nouveaux administrateurs ainsi nommés continueront le mandat de leurs prédécesseurs, leur mandat venant à échéance en 2013, lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société concernant l'exercice au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007722/30.

(120007966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**WM Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 363.139,18.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.146.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012009298/10.

(120010154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Cifrinter, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 46.270.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011, LAC / 2011 / 58264.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007552/17.

(120008503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 93.199.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2012*

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 30 avril 2012:

1. Monsieur Stephen William DRYDEN, demeurant à Home Farm, GB – OX17 1DQ Arlescote Banbury, Oxfordshire: gérant de la Société;
2. Monsieur Jean LIENHARDT, demeurant à F-68150 Ribeauvillé, 5, rue Saint Morand: gérant de la Société;
3. Robertus Johannes FEGEL, demeurant à NL-6865 CR Doorwerth, 8, Kastelweeg: gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007583/17.

(120007797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**EASA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 24.158.

*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2011*

(...)

«Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Gustin, domicilié 8190 Kopstal, 8 rue Schmitz, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Par ailleurs, l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Benoît de Lhonneux, domicilié à 5000 Namur, 17, avenue de la Vecquée, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012007600/20.

(120008179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---